



MAIRIE DE TILLE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Mouy

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix octobre deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Catherine MARTIN, Maire.

Présents : Catherine MARTIN, Daniel VANDENABEELE, Stéphanie CORDONNIER, Luc DEMONCHY, Claudine PETIT, Patrick BOYER, Véronique VERSCHUEREN, Louysia LECHEVIN, Christophe BURDIN, Bénédicte PREVOST, Rodolphe CHAPON.

Absents excusés : Mme TANNIERE ayant donné procuration à Mme PETIT, M. GAMAIN ayant donné procuration à Mme MARTIN, Mme CAMUS ayant donné procuration à M. BOYER.

Absent : Alexandre BONNARD.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h32.

Monsieur Rodolphe CHAPON est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

A L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du conseil municipal du 29 octobre 2024

Madame CORDONNIER a souhaité apporter une rectification concernant la première phrase du point 9 relatif à la commission jeunesse « sur le fait qu'elle n'était pas en mesure de proposer la fête d'Halloween cette année et qu'elle le regrettait. En effet, la modification du calendrier initial de la commission ne lui laisse désormais plus le temps ni les ressources humaines et matérielles nécessaires pour organiser tous les projets de fin d'année ».

Madame PETIT se demande s'il y aura d'autres commissions qui se tiendront et aimerait qu'il y ait plus de communication entre les commissions, notamment au niveau des dates de manifestations etc.

Monsieur BOYER regrette le fait qu'il ne soit pas tenu informé des réunions de la commission sécurité et renonce à sa place au sein de cette commission.

Madame MARTIN répond qu'il y a bien des réunions qui se tiennent mais que tout le monde ne répond pas forcément aux convocations.

Madame PREVOST souhaite savoir s'il est possible de modifier les membres d'une commission.

Monsieur VANDENABEELE affirme le manque d'information entre les commissions et déplore le fait de ne pas être au courant de tout et aimerait que des décisions soient prises ensemble.

Madame MARTIN prend note de ces revendications et informe que l'ensemble de ces points seront abordés lors de la prochaine réunion d'équipe.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération portant sur la nomination d'agents recenseurs INSEE

Madame le Maire informe que le recensement pour la commune aura lieu du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 et la commune a recruté trois agents recenseurs pour cette mission.

L'agent recenseur est l'acteur du recensement sur le terrain : recruté par la commune, formé par l'INSEE et les coordonnateurs communaux et ont pour mission :

- La réalisation d'une tournée de reconnaissance avant la collecte (arrêté du 3 juin 2021) : vérifie l'existence des adresses de sa liste, met à jour et informe les habitants.
- La réalisation de la collecte auprès des habitants :
 - Recense les habitations mobiles et personnes sans abri (HMSA) les 16 et 17/01 exclusivement.
 - Recense les habitants des logements en leur remettant une notice internet ou à défaut des questionnaires papier
 - Suit les réponses par internet pour lesquelles il est prévenu par SMS et récupère les questionnaires papier renseignés par les habitants
 - Relance les ménages n'ayant pas répondu à la date convenue
 - Rencontre régulièrement le coordonnateur communal pour lui faire part des ses difficultés et lui remettre les questionnaires papier collectés

Trois agents recenseurs ont été nommés pour ces missions après un entretien, Mme Thérèse AUGUSTO, M. Didier VAN OOTEGHEM et M. Pascal DECAUX.

Pour préparer et réaliser la collecte, Madame le Maire informe que la commune perçoit une dotation forfaitaire (DRF) qui est calculée en fonction de la population et des logements, cette dotation d'environ 2000€, sera versée en fin de 1^{er} semestre de 2025, ce qui permettra de les répartir entre les 3 agents recenseurs.

Madame le Maire rappelle les tarifs pour 2019 qui étaient de :

- ❖ 1.95 € par bulletin de logement
- ❖ 1.27 € par bulletin individuel
- ❖ 22 € par séance de formation

Madame le Maire précise que le montant exact de la dotation pour 2025 sera communiqué ultérieurement par l'INSEE, lors du prochain conseil municipal les modalités de rémunération de ces agents seront fixées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de nommer Mme Thérèse AUGUSTO, M. Didier VAN OOTEGHEM et M. Pascal DECAUX comme agents recenseurs.

3. Délibération portant sur les ouvertures dominicales 2025

Madame le Maire explique que comme chaque année, les élus doivent délibérer avant le 31 décembre sur les ouvertures dominicales de l'année suivante. Les dates ont été arrêtées par branches d'activités par la communauté d'agglomération du Beauvaisis lors du conseil communautaire du 12 décembre 2024 et lie les communes membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les dates d'ouvertures dominicales arrêtées par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Madame CORDONNIER demande s'il y a eu un appel à candidatures et se demande sur quels critères ces agents ont été sélectionnés car ces trois agents semblent avoir été ciblés.

Madame MARTIN répond avoir contacté plusieurs personnes et que les candidats nommés ont passé un entretien sérieux, mais qu'aucun appel à candidatures n'a été fait.

Madame PETIT demande si des demandeurs d'emploi étaient intéressés par cette mission.

Madame MARTIN lui répond qu'il n'y avait pas de profils pour ces postes.

Monsieur BURDIN demande quel a été le moyen de communication mis en place pour l'appel aux candidatures.

Madame le Maire répond que faute de temps aucun appel à candidatures n'a été fait.

Madame LECHEVIN demande si ces agents sont des personnes connues de la Mairie.

Madame le Maire répond que ces trois agents sont bien connus de la Mairie et ont été retenues en fonction de leurs disponibilités, de leur sérieux, de leurs capacités relationnelles et de leurs connaissances de la commune.

4. Convention de prise en charge et gestion des colonies de chats libres 2025 avec la fourrière SACPA

Madame le Maire rappelle que la commune a une convention conclue avec la Fondation Clara qui arrive à échéance le 31 décembre 2024 et qu'il est donc nécessaire de la renouveler pour l'année 2025.

Pour 2024 les tarifs étaient de : 150€ par chat capture (mâle ou femelle).

Ce tarif prenait en compte :

- L'opération de capture des chats avec la mise à disposition d'un technicien titulaire d'un certificat de capacité, d'un véhicule agréé pour le transport d'animaux vivants, de cages, trappes, cages de transports, gants, perches nécessaires aux opérations et à la contention
- Les frais vétérinaires, réalisés par le vétérinaire désigné par la fondation d'entreprise Clara, relatifs à l'identification et la stérilisation des chats relâchés ou autre pour des raisons sanitaires ou comportementales.
- L'identification des chats captures se fera au nom de la Commune
- L'opération de transport et de relâcher des chats sur leur lieu de capture

Pour cette nouvelle année, la Fondation CLARA s'engage à se déplacer pour assurer la pose de cages, la capture et le transport des chats errants vers la clinique vétérinaire pour le compte de la ville ainsi que leur remise sur site une fois les actes effectués.

La facturation se fera de la façon suivante :

CASTRATION IDENTIFICATION	OVARIECTOMIE IDENTIFICATION	OVARIO HYSTERECTOMIE IDENTIFICATION	EUTHANASIE SANITAIRE
127€	174€	219€	65€

Ce tarif prend en compte :

Le déplacement, l'opération de pose, dépose, capture des chats avec la mise à disposition d'un technicien titulaire d'un certificat de capacité, d'un véhicule agréé pour le transport d'animaux vivants, de cages trappes, cages de transports, gants, perches nécessaires aux opérations et à la contention.

Les frais vétérinaires, réalisés par le vétérinaire désigné par la Fondation CLARA, relatifs à l'identification, stérilisation ou autre pour raisons sanitaires ou comportementales.

L'identification des chats capturés se fera au nom de la commune.

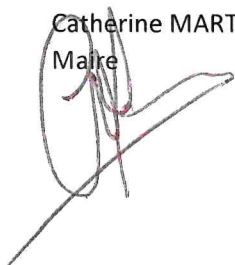
A la fin de chaque opération, la Fondation Clara rend compte à la ville de son activité : nombre de chats capturés et bilan du suivi sanitaire. Elle transmet à la Ville, la facture mensuelle associée à chaque capture.

5. Informations diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est levé à 19 heures 52.

Catherine MARTIN
Maire



Rodolphe CHAPON
Secrétaire de séance

